



LIVRE DES RÈGLEMENTS DU CONSEIL DE
LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
Batiscan

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2018 SUR LES
MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

AVIS public est par la présente donné par le soussigné Pierre Massicotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Batiscan, que lors de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2018, les membres du conseil municipal de la Municipalité de Batiscan ont adopté à l'unanimité le règlement municipal suivant à savoir :

- ◆ Règlement numéro 206-2018 sur les modalités de publication des avis publics.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Fait, donné et signé à Batiscan, ce sixième jour du mois de mars deux mille dix-huit (6 mars 2018).

Pierre Massicotte
Directeur général et secrétaire-trésorier